

**COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ÉCOLE N°2**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

<b>École</b> : Élémentaire Paul FABRE		<b>Commune</b> : Sainte-Foy-lès-Lyon	
<b>Date</b> : 13/02/2024, 18h15		<b>Nom des participants</b> :	
<b>Nom du président</b> : A. FOURNIER, directeur élémentaire		<u>Enseignants</u> : Mme JOLIVET, M. DE SEABRA, M. PASO, M. DUC, Mme. RIGGI	
<b>Secrétaire</b> : Mme RIGGI		<u>Parents élus</u> : Mme VAILLE – Mme MASSOT – Mme VEROT – M. PAIS	
		<u>Mairie</u> : Mme BARTHELEMY – Mme GUERINOT	

• **Effectifs actuels et prévision des effectifs rentrée 2024**

Effectifs à ce jour :

CP	CE1	CE1-CE2	CE2	CM1	CM2
21	19	16	18	26	19

Il y donc un total de 119 élèves inscrits à ce jour à l'école.

Prévision des effectifs rentrée 2024 :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	21	26	27	26

Les prévisions actuelles indiquent une baisse anticipée des inscriptions en grande section. À ce stade, seulement 16 élèves potentiels sont envisagés pour l'année prochaine à l'école.

Le directeur a diffusé un message dans les cahiers jaunes afin de planifier les prochaines inscriptions et d'obtenir des informations sur les élèves qui resteront ou ne resteront pas à Paul Fabre l'année prochaine.

Il est souligné que seuls les élèves de l'école Grange Bruyère pourront s'inscrire à l'école Paul Fabre l'année prochaine. Les enfants inscrits à l'école Chassagne resteront affiliés à l'école Schumann.

• **Carte scolaire**

En ce qui concerne la carte scolaire, une décision de suppression de poste a été prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour la rentrée 2024. Le poste concerné est normalement celui de Mme RIGGI (CM1). Les chiffres indiquent que le seuil de suppression de poste est fixé à 130 élèves pour 6 classes.

Le directeur rappelle qu'actuellement, 119 élèves sont inscrits à l'école. Ainsi, au minimum, 12 nouveaux élèves devraient s'inscrire d'ici septembre pour annuler cette mesure.

La municipalité a finalement annulé la mesure de carte scolaire, initialement prévue pour réorganiser les rues affectées aux écoles. En raison du nombre élevé de suppressions de postes dans la ville, la mairie a décidé, après concertation, de ne pas mettre en œuvre cette mesure à la rentrée 2024.

Le directeur annonce que l'école Louise Chassagne n'acceptera plus de nouvelles inscriptions en petite section à la rentrée 2024. Les élèves prévus pour cette école seront redirigés vers l'école Grange Bruyères. *Les parents élus expriment des préoccupations concernant la disponibilité des locaux de l'école Grange Bruyère et interrogent les représentants de la mairie sur d'éventuels travaux envisagés.*

*La mairie répond que des travaux seront planifiés en fonction du nombre d'élèves inscrits, mais aussi en tenant compte de la fermeture prévue de l'école Louise Chassagne à la rentrée 2025.*

- **Exercices de sécurité**

Le 30 novembre 2023, le premier exercice de mise en sûreté a été réalisé dans le but initial de former les élèves à se cacher en cas d'intrusion. Malheureusement, cet exercice ne s'est pas déroulé comme prévu, certaines portes étant restées ouvertes, notamment celle d'un enseignant absent et celle de la salle de musique. Cette dernière ouverture offrait un accès à toutes les classes, posant ainsi un problème de sécurité en cas d'intrusion.

Le directeur collabore actuellement avec les services techniques et le service sécurité de la mairie afin de trouver une solution pour fermer ces portes. Bien que leur verrouillage soit exclu pour des raisons de sécurité, leur ouverture pose également un défi en termes de protection.

En réponse à cette situation, l'équipe enseignante a pris l'initiative de programmer un deuxième exercice PPMS intrusion le 25 janvier 2024 pour s'entraîner à nouveau et rectifier les erreurs du premier exercice. Heureusement, cet exercice s'est déroulé de manière optimale, bien qu'il ait été préparé en amont.

*Les parents élus estiment qu'il n'est pas nécessaire de prévenir tous les parents de l'école à chaque exercice. Les membres du conseil d'école sont d'accord pour informer les parents du premier exercice et décideront ensuite en fonction du contexte des événements au moment de chaque exercice.*

Quant au deuxième exercice incendie qui a eu lieu le lundi 12 février 2024, tout s'est déroulé de manière satisfaisante. Les enfants ont réagi plus rapidement qu'au premier exercice, passant de 1 minute 53 à 1 minute 40.

Les prochains exercices programmés sont les suivants :

- PPMS intrusion : Semaine du 11 mars
- Incendie 3 : Dernière semaine de mai

- **Aide aux élèves**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se poursuivent, et les enseignants accueillent les élèves, selon leur choix, soit pendant la pause déjeuner, soit en soirée après l'école.

Actuellement, l'école bénéficie de 104 heures d'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) par semaine. Le directeur souligne qu'avec cette allocation horaire, les élèves notifiés en individualisé peuvent profiter de l'intégralité de leurs heures, tandis que les élèves notifiés en mutualisé doivent se partager 20 heures.

Malheureusement, en cas d'absence d'un.e AESH, seuls les élèves notifiés en individualisé peuvent bénéficier de leurs heures. Le directeur rappelle que depuis le début de l'année, les élèves mutualisés ont eu très peu d'heures à leur disposition.

*Face à cette problématique, les parents élus suggèrent la rédaction d'une lettre à l'Inspecteur de la circonscription, M. Garapon, afin de l'informer de la situation. Certains parents soulignent que compte tenu de la fermeture de classe prévue à la rentrée 2024, entraînant des effectifs importants dans les classes, il sera difficile pour les enseignants et les autres élèves de travailler dans des conditions optimales sans les heures d'AESH allouées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)*

- **Actions pédagogiques passées**

Faites de la propreté : Pendant la semaine européenne des déchets, les cycles 3 ont bénéficié d'une animation organisée par la mairie. Cette séance a couvert divers aspects tels que la sensibilisation au tri, le fonctionnement du ramassage des ordures, les bennes à vêtements, ainsi que l'impact des dépôts sauvages. Les parents élus expriment le souhait que cet événement soit étendu à tous les élèves, et non seulement aux cycles 3 (CM1, CM2). Les représentants de la mairie expliquent que les animations étaient conçues pour des élèves plus âgés.

Conseil municipal des enfants : La mairie a organisé une journée d'information et d'élection d'un représentant au conseil municipal des enfants. Une élève de CM2 a été élue cette année, participant ainsi mensuellement à ce conseil. Cette élection a permis de travailler sur des thèmes tels que les valeurs de la République et les élections.

Cinéma de fin d'année : Tous les élèves ont eu l'occasion de participer à la projection du film "Le Pôle Express" au cinéma Mourguet, suivie d'un goûter organisé par l'Amicale Laïque, offrant papillotes, madeleines et grenadine.

Visite de la médiathèque Senghor : Les classes de CP, CE2, CM1 et CM2 ont exploré la médiathèque, participant à divers ateliers adaptés à leurs niveaux, animés par le personnel de la bibliothèque. Ils ont également eu du temps libre pour lire et découvrir la bibliothèque.

Animation contes au point lecture : Tous les élèves ont assisté à une animation au point lecture, découvrant le lieu et écoutant un conte animé par une conteuse. Les bénévoles adaptent les contes aux différents niveaux.

École et cinéma : Les cycles 2 ont vu "Les Burlesques" le 12/02 et les cycles 3 ont vu "E.T." le 29/01.

Concert CHAM : Les élèves de CM1 ont participé au concert des élèves en classe CHAM du collège Charcot le 25 janvier à l'espace culturel Jean Salle.

Concert n°1 de l'orchestre à l'école : Les élèves de CM1 et de CM2 ont donné leur premier concert à l'espace culturel Jean Salle le 25 janvier 2024, dans le cadre des "Nuits des concerts" organisées par le conservatoire de Sainte-Foy-lès-Lyon.

- **Actions pédagogiques à venir :**

D'autres animations au point lecture, centrées sur les contes, seront organisées par les bénévoles.

Les élèves de CM2 visiteront le collège Charcot le 15 février pour découvrir le dispositif CHAM orchestre.

La sortie ski de fond, reportée en mars, verra le remboursement des frais aux parents. Les parents auraient souhaité que l'Amicale Laïque soit sollicitée pour cette sortie.

Carnaval : Le carnaval organisé par la maison communale des Bruyères aura lieu le vendredi 22 mars après-midi. Un défilé est prévu dans le quartier entre 15h00 et 16h00 au départ de l'école Schumann. Des animations seront proposées lors du défilé : Batucada et une flashmob. D'autres animations seront mises en place sur la place Soubeirat à partir de 16h30 : jeux, nourritures, monsieur carnaval.

Projet chant'école : les élèves de cycle 2 de notre école et de l'école Schumann vont se réunir à l'espace culturel Jean Salle le 23 mai 2024 pour chanter. Chaque école chantera les chansons apprises durant l'année avec l'intervenante et ils chanteront aussi ensemble pour les chansons communes

École et cinéma : Les cycles 2 verront "Une vie de chat" le 17 juin, et les cycles 3 verront "Une année polaire" le 27 mai.

Semaine du handicap : Les élèves de cycle 3 assisteront à un ciné débat le lundi 3 juin 2024. La mairie organise lors de la semaine du handicap la projection d'un film au cinéma Mourguet : « we have a dream ». Cette projection sera l'occasion de discuter et de débattre autour d'un sujet important : le handicap.

Fête de l'école : La fête de l'école est prévue le 14 juin à 18h00.

Rencontre orchestre : Les élèves de cycle 3 et les élèves du dispositif CHAM orchestre du collège Charcot vont se réunir pour présenter les morceaux appris durant l'année en juin.

Deuxième concert des OAE : Le deuxième concert des élèves de CM1 et CM2 dans le cadre du projet orchestre à l'école aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à l'Ellipse.

*Remarques des parents* : Les parents s'interrogent sur le nombre de sorties pour les cycles 3 par rapport aux cycles 2. L'équipe enseignante explique que cela est lié au projet "orchestre à l'école" et rappelle que le même nombre de projets/sorties était organisé les années précédentes.

*Pour information* : M. Reibaldi, dans le cadre d'une association, propose des animations sur les causes et conséquences du dérèglement climatique dans les écoles.

- **Demande d'investissement mairie**

L'équipe enseignante a formulé une demande auprès de la mairie afin d'obtenir une vingtaine d'ordinateurs portables, dans le but de renforcer l'intégration des compétences numériques requises par les programmes scolaires. La mairie a répondu favorablement à cette demande.

Concrètement, l'école sera bientôt équipée de deux valises, chacune contenant dix ordinateurs portables. Cette initiative marque une avancée pour l'établissement, offrant aux élèves et aux enseignants un accès facilité aux outils numériques. L'arrivée de ces ordinateurs portables après les vacances d'hiver constituera un enrichissement des ressources pédagogiques disponibles, permettant ainsi de diversifier les méthodes d'apprentissage et de favoriser le développement des compétences numériques chez les élèves

- **EPS sur l'année**

Tableau récapitulatif des activités sportives selon les niveaux de classe sur l'année :

	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE1-CE2</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
<b>T1</b>	Piscine	Escalade	Jeux collectifs Piscine	Jeux collectifs Piscine	Roller	Escalade
<b>T2</b>	Escalade Piscine	Jeux d'opposition	Jeux d'opposition Piscine	Piscine	Badminton	Athlétisme
<b>T3</b>	Athlétisme	Course d'orientation	Course d'orientation Vélo	Vélo	Gymnastique	Piscine

- **Travaux été 2024**

La mairie a planifié d'entreprendre d'importants travaux à l'école à partir du mois de juillet 2024. Ces travaux incluront plusieurs améliorations essentielles pour offrir un environnement plus confortable et adapté aux besoins actuels :

Isolation par l'extérieur : L'isolation des murs et du toit sera réalisée afin de garantir une meilleure régulation thermique, offrant ainsi un espace plus agréable tant en hiver qu'en été. Ces changements seront également visibles au niveau des couleurs du bâtiment, avec un plan disponible à la consultation dans le bureau de direction.

Changement des menuiseries du rez-de-chaussée : Le rez-de-chaussée, comprenant la cantine, le préau, la salle des maîtres, le point lecture et le bureau de direction, bénéficiera du remplacement de toutes les fenêtres. Cette initiative vise à améliorer l'isolation globale de ces espaces, contribuant ainsi au confort thermique.

Installation d'un ascenseur : Un ascenseur sera installé dans le but de rendre l'école conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accès PMR). Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'inclusion et de facilitation d'accès à l'établissement.

Les représentants de la mairie ont précisé que ces travaux seront effectués pendant les vacances d'été. Selon le calendrier proposé et la progression des travaux, il est envisagé qu'ils puissent être achevés durant les vacances d'automne.

*Suite à ces annonces, des interrogations ont émergé concernant la végétalisation de la cour de récréation, évoquée dans le journal Mosaïque. Les représentants de la mairie ont informé que bien que la végétalisation soit envisagée, la priorité est actuellement accordée à l'isolation de l'école. Ils ont également souligné que les enseignants seront consultés ultérieurement pour contribuer à la réflexion sur la construction d'une cour végétalisée lorsque le moment sera opportun.*

- **Questions mairie**

Installation d'un brise-vue : Les parents élus expriment leurs préoccupations concernant la sécurité sur les trottoirs aux abords de l'école.

En effet, de nombreuses personnes choisissent de stationner devant le grillage pour observer les activités dans la cour de récréation, ce qui crée des obstacles pour certains parents avec des poussettes, les contraignant à marcher directement sur la route. Les parents pensent aussi qu'il s'agit du bien des élèves.

*Les représentants de la mairie présentent une solution en deux étapes. Dans un premier temps, des petites haies seront plantées début mars. En attendant, un brise-vue temporaire sera installé. Les membres du conseil d'école suggèrent également d'initier des actions de sensibilisation pour dissuader ces personnes de stationner sur le trottoir, car cela représente un danger pour les utilisateurs de ces espaces.*

Élection des parents d'élèves par voie électronique : Les parents s'interrogent sur l'état d'avancement du dispositif de vote électronique discuté lors du premier conseil d'école.

*Les représentants de la mairie ajoutent que, pour le moment, ce sujet n'est pas encore traité par la collectivité, étant donné qu'aucune autre école n'a soulevé cette problématique.*

Inscriptions/désinscriptions cantine : La coordinatrice du périscolaire rappelle que lors des sorties à la journée, les repas sont automatiquement annulés : les parents n'ont pas à les annuler eux-mêmes. Si la sortie est éventuellement annulée 72h avant, les élèves sont automatiquement inscrits de nouveau à la cantine.

De même, lorsqu'un enseignant est absent (malade ou gréviste), les enfants non-présents le jour de l'absence ne seront pas facturés (puisque'il s'agit d'un fait non de la cause des familles).

L'équipe enseignante rappelle qu'en cas de doute, tous les paiements par chèque pour les sorties sont à l'ordre de l'amicale Laique car l'école ne dispose pas de compte bancaire.

- **Questions école**

Horaires de sorties : Certains parents expriment des interrogations quant aux horaires de sortie des différentes classes, soulignant parfois des écarts pouvant atteindre près de 10 minutes. Cette situation pose des difficultés à certains parents qui ont des contraintes de rendez-vous ou d'activités consécutives.

*Le directeur rappelle que la sortie simultanée de tous les enseignants est complexe en raison de la configuration de l'école. Notamment, à 16h30, les élèves sont souvent agités, et une sortie commune pourrait accroître les risques d'accidents dans les escaliers. À 11h30, les agents de restauration doivent effectuer l'appel dans les escaliers pour regrouper les enfants déjeunant à la cantine, et sortir simultanément serait difficile avec un seul agent pour 6 classes. Toutefois, les enseignants seront plus vigilants à l'avenir pour favoriser des sorties plus précoces à partir de 16h30.*

Vie sociale à l'école : Les préoccupations relatives au harcèlement, aux propos racistes et aux situations de violence sont abordées.

*Le directeur informe sur le programme P.H.A.R.E mis en place par l'éducation nationale, où tous les enseignants seront formés d'ici trois ans. Bien que l'école Paul Fabre n'ait pas encore été sélectionnée cette année, cela devrait se concrétiser dans l'année suivante ou celle d'après.*

*Un questionnaire anonyme distribué en début d'année n'a révélé aucune alarme, mais l'équipe enseignante reste proactive avec des actions pédagogiques, des séquences en classe et une sensibilisation à la place des médias dans le harcèlement.*

*La coordinatrice du périscolaire a constaté une évolution positive des comportements des élèves sur les temps méridiens et périscolaires*

Educonnect : Bulletins scolaires version papier / numérique

Le directeur prévoit de distribuer des codes pour accéder aux bulletins en ligne. Toutefois, nous les donnons en mains propres pour être sûrs que toutes les familles aient accès à ces résultats. Les parents rendent les LSU signés pour que les enseignants les stockent dans un classeur qui sera remis aux élèves à la fin du CM2 (ou au départ de l'école).

- **Date et horaire du prochain conseil d'école**

Mardi 11 juin 2024, 18h15

Le 13 février 2024,

Le directeur,	La secrétaire,	La représentante des parents d'élève,
Antoine FOURNIER	Maelys RIGGI	Anne-Claire MASSOT
 <b>ECOLE PAUL FABRE</b> 50, Bd des Provinces 69116 STE FOY LES LYON Tel./Fax : 04 78 25 28 22 i-mail : 0690330J@ac-lyon.fr		